

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Rapport moral. — Rapport financier. — Bilan au 31 Décembre 1931. —
Assemblée Générale.

Informations

Nos Maisons de Repos. — Légion d'honneur. — Avis à nos camarades
bénéficiaires de la Loi Loucheur. — L'Article 64. — Une Nomination.
« Le Livre de l'Aveugle ». — Nos Délégations.

Tribune Libre

Lettre de camarades : Le Photoélectrographe Thomas, par D. Leveau.
— Lettre de camarades de Montpellier.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la
réunion du Conseil d'Administration du 19 Décembre 1931. —
Groupement Régional du Nord. — Groupe de Limoges. — Avis
divers. — Liste des donateurs. — Questionnaire pour nos Maisons
de Repos.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

848
606

PRÉSIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des
Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERV-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

RAPPORT MORAL

sur l'Exercice 1931
de l' « Union des Aveugles de Guerre »

Chers Camarades,

La treizième année d'existence de l'Union des Aveugles de Guerre vient de s'écouler et nous sommes amenés à venir examiner avec vous quelle a été l'action de votre Groupement pendant 1931, quels sont les résultats obtenus depuis un an et quelles sont les espérances que nous pouvons nous permettre au cours de l'année qui vient.

La période que nous venons de traverser, il faut l'avouer, n'est pas de celles qu'on pourrait qualifier de brillantes, mais il faut admettre que nous n'en sommes plus au temps des réalisations faciles, et ceci pour plusieurs raisons : D'abord, la guerre est maintenant bien loin et les Français, comme les Pouvoirs publics, pensent, à tort du reste, que les réparations dues aux victimes de la guerre sont chose accomplie. Ensuite, la crise mondiale qui commença à poindre l'année dernière en France, fit sentir cette année ses durs effets sur l'économie de notre pays. Le monde, alors soucieux de ses propres intérêts menacés, se détourna plus ou moins de nous et c'est ainsi que les quelques revendications que l'U.A.G. considérait comme les dernières qu'elle devait formuler, quoique fermement soutenues par ses dirigeants, attendent de recevoir la juste sanction qui leur est due.

Les Aveugles de Guerre, qui avaient su montrer une grande pondération dans les demandes de relèvement du taux de leur pension, pensaient obtenir une dernière fois une augmentation de cette pension qui, pour eux, est vitale, bien que le chiffre qu'ils s'étaient fixé fut loin d'atteindre celui alloué en pareil cas dans bien des pays étrangers.

L'Assemblée générale de 1931 émit donc le vœu de voir obtenir, en faveur des Aveugles de Guerre, « la première classe » que le guide-barème de 1886 leur avait réservée. Au cours du banquet qui, le 26 avril dernier, clôturait les travaux de notre Assemblée générale, le représentant de M. le Ministre des Pensions nous disait textuellement ceci : « Le ministre m'a dit : « Veuillez donc donner l'affirmation

« que, s'il en est besoin, je suis résolu, à la faveur d'une Commission récemment prévue, à accorder de légitimes satisfactions aux revendications qui sont celles des Aveugles de Guerre... », puis, faisant allusion à l'insuffisance de notre allocation, il ajouta : « Mais M. le Ministre est de ceux qui pensent, avec M. Scapini, qu'un minimum de dépenses élémentaires doit être compatible avec votre dignité, avec les parcelles de gloire que vous traînez dans votre passé. » Fort de cette déclaration, nous pensions mener aisément à bien la tâche qui nous incombait.

Dans des conversations particulières, notre Président eut l'assurance que la Commission, qui devait régler définitivement le sort des articles 10, allait être réunie sous peu. Puis les jours passèrent. Nous ne reviendrons pas en détail sur les démarches entreprises alors par vos représentants, sur les réunions de votre Commission des Pensions, sur les entrevues que, sur leur demande, nous eûmes avec les délégués de la Fédération des Plus Grands Invalides, sur les trois audiences que nous accorda M. Champetier de Ribes qui aboutirent au dépôt d'un texte demandant la création d'une allocation pour « privation de liberté ». Entre temps, le ministre nous demandait, le 23 octobre, pour compléter en faveur des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre l'ensemble des dispositions existantes, de lui adresser dans les moindres délais la nomenclature des vœux intéressant notre Association. Tous nos vœux furent donc envoyés rue de Bellechasse, ainsi qu'à la Confédération, et nous attendons encore la convocation de la grande commission annoncée. Cependant ces remarques, cet exposé un peu amer, ne doivent pas nous décourager en ces temps troublés où personne ne peut présager de l'avenir. Il nous appartient d'adopter la position que la situation actuelle comporte, non seulement afin de défendre nos droits acquis, mais de tenter d'obtenir une bien raisonnable amélioration de notre sort.

Nous avons, d'autre part, demandé à deux parlementaires de soutenir la modification de l'article 14 en faveur des veuves des articles 10, afin que nos camarades aient l'assurance que leur décès ne laissera pas leur compagne sans un morceau de pain. Nous avons aussi demandé à M. Vincent Auriol de bien vouloir faire obtenir à nos vieux parents l'appui qui est donné aux ascendants des tués à l'ennemi. Nous savons pouvoir compter sur l'intervention de M. Vincent Auriol et espérons la voir couronnée de succès.

En 1930, notre camarade Dormann nous avait fait part de son

intention de demander au Parlement le vote d'une loi promouvant, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, les mutilés à 100 % bénéficiaires des articles 10 ou 12. Nous avons fait remarquer que cette condition de cumul des articles 10 et 12 créerait dans nos rangs deux catégories. Satisfaction nous a été donnée, et la loi qui vient d'être promulguée le 2 janvier, institue une promotion en faveur des bénéficiaires des articles 10 ou 12.

Nous adressons à Dormann nos sincères remerciements pour la ténacité qu'il a apportée à l'élaboration de cette loi qui fera grand plaisir aux Aveugles de Guerre.

Nous avons enregistré avec satisfaction le vote de la loi du 25 juin 1931 permettant le maintien de la majoration au delà de dix-huit ans aux enfants infirmes incurables dans l'impossibilité de gagner leur vie.

Nous ne voudrions clore ce chapitre des demandes que l'U.A.G. présente aux Pouvoirs publics, sans indiquer à nos jeunes camarades blessés d'après guerre que M. Trémintin, sollicité par nous, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet tendant à leur faire donner la carte d'invalidité leur permettant de voyager sur les grands réseaux à des conditions que nous apprécions.

Les anciens de l'U.A.G. seraient heureux d'apprendre que satisfaction leur a été accordée.

Il nous reste maintenant une agréable mission à remplir, c'est celle de nous entretenir avec vous des faits survenus dans la vie de la grande famille des Aveugles de Guerre et, si nous pouvons nous exprimer ainsi, de jeter un coup d'œil sur 1931, ce qui nous permettra de constater que l'U.A.G. est toujours le bel et solide Groupement que les pionniers de la première heure ont édifié et que notre Président actuel a porté à un point tel qu'il brille d'un éclat particulier parmi le grand nombre des Associations de mutilés.

Le Conseil d'administration, auquel vous avez confié le soin de défendre vos intérêts a, dans ses séances toujours très suivies, eu le souci constant de veiller à la prospérité de l'Union et au mieux-être de ses membres. Les Commissions constituées dans son sein ont étudié avec soin les questions qui leur étaient posées et examiné impartialement les différents cas qui leur étaient soumis.

La Commission de Caisse Fraternelle a, par application du nouveau règlement qui prévoit le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour les femmes de nos camarades comme pour eux-mêmes, versé une somme de 20.250 francs pour cinquante-deux béné-

ficiaires. Ce règlement, établi pour parer aux grosses dépenses occasionnées par la maladie, admet maintenant avec juste raison que la maladie des épouses de nos camarades est peut-être plus lourde à supporter que celle de ces derniers. Nous étudions en ce moment une modification du barème qui pourrait le rendre encore plus efficace. 16.000 fr. ont été également alloués à titre de secours pour les enfants malades, et le nouveau chapitre, qui avait été créé pour permettre d'aider les parents à envoyer leurs enfants anémiés ou débilités dans des preventoria où la Croix-Rouge les accueille favorablement, n'a heureusement été amputé que de 1.150 francs pour quatre cas seulement qui nous avaient été signalés.

La mortalité survenue dans nos rangs en 1930 pouvait nous faire craindre d'enregistrer parmi nous, en 1931, un nombre encore plus grand de décès. Il n'en a pas été ainsi et 23 camarades, au lieu de 35 l'année précédente, sont morts laissant des veuves et des orphelins auxquels l'allocation versée en pareil cas fut une aide précieuse qui permit aux femmes de nos camarades de reprendre pied dans la vie. Cette décroissance de décès n'exigea que le débours d'une somme de 56.745 francs, mais nous devons rester prudents en prévision d'années plus sombres où la génération du feu, atteinte par l'âge, verra les camarades disparaître en plus grand nombre.

Combien est plus consolant le chiffre de 94 naissances qui nous ont été signalées et pour lesquelles l'Union a réparti avec plaisir une somme de 28.200 francs.

Notre effectif est resté sensiblement le même, car nous avons été cette année l'objet de nombreuses demandes d'adhésion de la part de mutilés déjà réformés et dont l'aggravation de leur blessure, les rendant aveugles, leur donna les mêmes droits que nous et, si cela peut être un adoucissement à leur peine, leur permit de prendre place dans nos rangs.

Le désir bien français d'avoir un chez soi est celui de beaucoup d'entre nous et bien des camarades ont nourri la modeste ambition d'acheter ou faire construire une maison familiale. Cette année encore, les demandes de prêts ont été nombreuses, 57 ayant été agréées par la Commission compétente qui accorda à cet effet des avances se montant à la somme totale de 510.600 francs.

A titre de prêt également, 44.900 francs furent avancés pour rendre service exceptionnellement aux camarades momentanément gênés pour une raison quelconque, satisfaisant ainsi à 44 demandes. Ces derniers

emprunts, contrairement à ceux que nos camarades contractent pour l'acquisition d'une maison, sont consentis sans aucune garantie, d'où certains retards dans les remboursements. Nous sommes persuadés que ceux qui ont passé depuis longtemps la date d'échéance de remboursement ne tarderont pas à se libérer de leur dette envers la collectivité, évitant ainsi au Conseil d'administration de se voir dans la pénible obligation de prendre une sanction qui peut aller jusqu'à la radiation. Dans cette entr'aide mutuelle, que nous nous efforçons de rendre toujours plus efficace, nous trouvons auprès de la Société des « Amis des Soldats Aveugles » l'appui le plus bienveillant pour toutes les demandes qui lui sont adressées; son concours dévoué nous montre que nous avons là de sûrs amis auxquels nous disons toute notre reconnaissance. Que le Président, les membres du Conseil d'administration de cette œuvre, ainsi que son Directeur trouvent ici l'expression de notre gratitude.

L'U. A. G. qui, depuis plus de dix ans, n'avait pas échappé à ce penchant de devenir propriétaire, montre à Franceville comment elle sait appliquer sa devise pour les Aveugles, par les Aveugles ». Le Conseil d'administration n'hésite pas chaque année à demander d'importants crédits pour entretenir et embellir ce patrimoine dont nous sommes fiers. En 1931, 90 camarades et leurs familles ont pu profiter d'un reposant séjour au bord de la mer. Au mois de juillet, M. Blaisot, ministre de la Santé publique et député du Calvados, nous a fait l'honneur de venir visiter nos pavillons. A cette occasion, M. le maire de Franceville, les conseillers municipaux et nombre de personnalités de la région avaient répondu à notre invitation, marquant ainsi l'importance de la « Maison des Aveugles de Guerre » dans la charmante localité normande. Malgré la saison pluvieuse, il a été impossible de répondre favorablement à toutes les demandes de séjour qui nous étaient adressées et nous avons dû, comme les années précédentes, louer des appartements à Vals-les-Bains, Lacanau, Malo-les-Bains et Sainte-Maxime, permettant à 57 d'entre nous de passer quelques vacances en compagnie d'autres camarades. A Sainte-Maxime, nous avons loué deux appartements pendant la saison d'hiver, donnant à quelques-uns la possibilité de jouir du climat méditerranéen. Dans ces stations, nous nous retrouvons ou faisons connaissance, resserrant davantage nos liens de camaraderie et en soignant notre santé physique nous soignons, comme disait notre Président, notre santé morale.

Nous sommes disséminés dans toute la France, mais nos sections

régionales ou départementales contribuent à maintenir notre union, en gardant un contact étroit avec le siège social, et renseignant souvent utilement les camarades de province. Nous avons vu, en 1931, se créer deux nouvelles sections : l'une dans les Alpes-Maritimes, pays charmant sans doute, mais situé à 1.100 kilomètres de Paris, ce qui motive un besoin de relations plus suivies, l'autre à Strasbourg, englobant les départements recouverts et les anciens départements frontières.

Nous ne pouvons que redire à nos camarades Alsaciens et Lorrains toute notre joie de les voir participer d'une façon plus étroite à la vie de l'U. A. G. et les assurer à nouveau des sentiments de sympathie des camarades de l'intérieur.

Pendant l'exercice écoulé, la Commission de propagande n'a pu donner suite au plan qu'elle désirait mettre en œuvre, afin de faire connaître davantage l'Union et aussi afin de récolter les fonds nécessaires à assurer la bonne exécution des engagements pris en vertu des divers règlements. L'U. A. G., en effet, adhère en ce moment au Comité de la Dette, dont font partie avec nous les « Gueules Cassées », les « Grands Invalides » et les « Ailes Brisées ». Un premier résultat est déjà venu couronner les efforts de ce Comité : le tirage des deux premières séries de billets eût un grand retentissement dans le public qui continue à apporter sa contribution au bénéfice de ces quatre grandes Associations, et nous ne doutons pas que, malgré l'époque difficile, le résultat final, sans être ce que nous aurions espéré, ne se traduira pas moins par un apport sensible à la caisse de l'Union.

Nous n'avons cependant pas négligé, chaque fois que l'occasion s'est présentée, de nous faire connaître et de faire savoir ce qu'était notre Association, ce qu'elle avait fait, quels étaient ses buts et ses aspirations.

Les dirigeants de l'Exposition Coloniale nous ayant sollicité de prendre part à cette grande manifestation, nous avons exposé deux tableaux comprenant photographies et documents qui ont indiqué aux innombrables visiteurs de l'Exposition l'action de notre Groupement.

Quoique le palmarès ne soit pas encore publié, nous avons su officiellement que l'Union des Aveugles de Guerre avait obtenu, dans sa section, la plus haute récompense, et nous sommes heureux de mentionner ceci dans ce rapport, en attendant de donner plus de précisions au moment opportun.

Nos bureaux ont conservé leur animation accoutumée : 12.000 lettres ont été expédiées, le Bulletin a paru chaque mois réguliè-

ment, apportant à nos camarades toutes les nouvelles susceptibles de les intéresser, et les avis ou communiqués concernant les droits des mutilés et anciens combattants. A ce propos, nous ne saurions manquer d'adresser à M. Bauer nos plus vifs remerciements pour les conditions spéciales qu'il nous consent en imprimant notre Bulletin à un tarif très réduit.

Le compte rendu sténographique des séances de notre Conseil d'administration, que nous avons fait parvenir le plus rapidement possible à nos camarades, leur apporte un peu de l'air de la maison, les faisant vivre autant qu'il se peut dans l'atmosphère de nos réunions, leur permettant de se rendre compte comment sont gérées leurs affaires, comment sont défendus leurs intérêts auxquels les délégués de l'Union veillent également au sein des organismes officiels, tels que l'Office National, la Commission Supérieure et la Commission départementale de contrôle des soins gratuits, le Tribunal des Pensions, les Comités départementaux, où vos représentants prouvent que les Aveugles de Guerre peuvent tenir leur place dans la société.

Nous ne sommes pas restés indifférents à toutes les initiatives propres à améliorer les conditions de vie des Aveugles de Guerre qui ont retenu notre attention, telles que la question des chiens-guides, ou les nouvelles inventions susceptibles de nous donner un peu d'indépendance.

Notre bibliothèque a fonctionné normalement, à la satisfaction de ses lecteurs assidus, grâce à Mme Chevalier qui, fidèlement, assure depuis toujours ce service. Mme L'Evesque lui fût une précieuse collaboratrice, et nous leur exprimons nos sentiments de reconnaissance.

Notre reconnaissance, elle va à tous ceux qui, connus ou inconnus, nous apportent leur généreux concours : à nos bienfaiteurs, aux membres de notre Comité d'Action, et particulièrement à M. de Traversay, sur qui nous pouvons compter en toute occasion ; à M. L'Evesque, aimable et dévoué trésorier ; à M. Bloch qui, cette année, s'est consacré au bon fonctionnement de la souscription « La Dette ». Mlle M. Arbel, vice-présidente de notre Comité d'action, qui nous a donné tant de fois des preuves de son attachement, vient de quitter Paris, et par suite, a dû se retirer de notre Comité. Les Aveugles de Guerre lui conservent un souvenir reconnaissant, espérant la revoir de temps en temps parmi nous.

Nous aurons encore besoin de collaborateurs, surtout lorsque l'heure viendra d'édifier la « Maison des Aveugles de Guerre ». La

réalisation est prochaine ; les concours officiels ne nous ont pas manqué. Nous avons annoncé en son temps le vote, par l'Office National des Mutilés, d'une somme de un million qui sera mise à notre disposition en temps voulu, et le geste généreux de la Ville de Paris qui nous a déjà fait parvenir 200.000 francs sur la subvention qui nous a été promise. Nous avons trouvé, en cette occasion, des amis sincères qui ont mis au service de notre cause tout le poids de leur autorité, et nous voudrions dire à M. Possoz, secrétaire général de l'O.N.M.R., et à MM. de Castellane et François Latour, dirigeants des destinées de la Ville de Paris, combien nous avons été touchés de la sympathie qu'ils nous ont témoignée.

Grâce à tous ces concours, notre Maison s'élèvera bientôt. Les Aveugles de Guerre auront leur centre où ils pourront se reconstruire commodément, en des lieux qui leur seront bientôt familiers. Là, ils seront chez eux, et si le malheur veut qu'un des nôtres, perdant sa compagne, soit absolument isolé, il pourra trouver un toit, et nous sommes certains que leurs épouses auront la consolation de savoir qu'au cas où elles disparaîtraient avant eux, leurs maris auront un asile où ils ne retrouveront certainement pas l'affection perdue, mais se sentiront dans un atmosphère de sympathie et de camaraderie.

Nous constatons souvent ces sentiments vivaces en nous qui avons maintenant tant de points communs. On n'a pas vécu impunément plus de quinze ans d'une vie faite des mêmes soucis, provenant d'une même cause, sans avoir partagé bien des épreuves, bien des désillusions, mais aussi quelques joies. Si nous rencontrons parfois, sur notre route, des individus ou des collectivités nous manifestant une sorte d'inimitié, qui n'est souvent que de l'envie, nous devons alors réaliser ce qu'est notre Association, ce qu'elle a fait et ce qu'elle peut faire par la force morale qu'elle représente. Nous avons pour cela besoin du concours de tous et nous sommes certains qu'il ne nous manquera pas.

Chers camarades, le passé de l'U.A.G. nous montre la voie à suivre, votre Conseil d'administration vous assure de tout son dévouement pour accomplir la tâche qui lui est dévolue, sûr de votre appui pour mener l'Union des Aveugles de Guerre vers ses heureuses destinées.

LE CONSEIL.

Rapport financier

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre au 31 décembre 1931, telle qu'elle résulte des écritures ou des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif au 31 décembre 1930 s'élevait à 7.711.516 fr. 70.

Recettes au cours de l'exercice :

Cotisations des membres titulaires.....	17.090	»
Rachat de cotisations	2.400	»
Subvention de l'Office National des Mutilés et Réformés	40.000	»
Subvention de la Ville de Paris pour la création de la Maison des Aveugles de Guerre.....	200.000	»
Bienfaiteurs, donateurs et legs.....	548.706	39
Dons spécialement affectés à la création de la Maison des Aveugles de Guerre.....	20.995	25
Dons spécialement affectés aux Maisons de Repos..	720	»
Intérêts de l'argent placé.....	205.916	01
Intérêts des fonds de la Maison des Aveugles de Guerre	55.100	»
Intérêts sur le fonds Kahn.....	600	»
Locations des chambres de l'Union.....	3.790	»
Location des Maisons de Repos.....	12.598	90
Groupements Régionaux	692	50
Remboursement frais de magasin.....	294	50
Total	8.820.420	25
Dépenses	723.160	72
Solde	8.097.259	53

Les dépenses au cours du même exercice se répartissent de la façon suivante :

Dépenses au cours de l'exercice :

Abonnement au téléphone et provision.....	1.642	15
Chauffage, éclairage et eau.....	8.189	25
Entretien et aménagement immeuble rue Ballu....	3.683	50

Impôts et assurances immeuble rue Ballu.....	8.787 57
Bulletin	38.108 70
Timbres d'acquit et papier timbré.....	180 »
Timbres correspondance et télégrammes.....	5.295 80
Publicité de la Dette.....	750 »
Fournitures de bureau.....	3.339 95
Propagande	9.296 75
Remboursement forfaitaire des frais au Président et au Secrétaire général.....	12.000 »
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union.....	6.245 15
Personnel	66.266 »
Assurances du personnel.....	2.148 20
Assemblée générale	12.666 50
Allocations naissances	28.200 »
Allocations veuves, enfants et couronnes.....	56.745 »
Allocations maladies titulaires et leurs femmes.....	20.250 »
Allocations pour secours aux enfants convalescents.	1.150 »
Tirage au sort d'un don.....	5.000 »
Allocations sur le legs Antola.....	1.000 »
Allocations sur le fonds Kahn.....	300 »
Secours et frais.....	16.326 60
Frais d'hypothèque sur les prêts maisons familiales...	14.544 50
Location de diverses maisons de repos dans diverses régions	45.036 95
Franceville. Fonctionnement, entretien, surveillance, aménagement et réparations.....	27.918 70
Entretien des chambres de l'Union.....	3.487 50
Frais généraux du magasin.....	77 90
Bibliothèque et journaux.....	840 50
Courses	303 90
Groupements régionaux	1.837 »
Cotisations C.I.A.M.A.C. et F.I.D.A.C. et Con- fédération	2.383 55
Frais de banque sur titres en dépôt.....	3.435 10
Fluctuations des valeurs.....	178.332 73
Frais sur liquidation du legs Ransons et impôts.....	136.593 02
Divers	797 65
Total.....	723.160 72

Il résulte donc de ces écritures qu'au 31 décembre 1931, le solde de 8.097.259 fr. 53 est en excédent de 385.742 fr. 83 sur celui du 31 décembre 1930 de 7.711.516 fr. 70.

Au cours de l'exercice 1931, nous avons été heureux d'enregistrer moins de décès que l'an passé, dans les rangs de nos camarades et nous avons pu également réaliser quelques économies en allouant moins de secours aux camarades, aucun d'eux ne s'étant trouvé sinistré; nous pouvions, dans ces conditions, espérer faire apparaître une économie de plus de cent mille francs, par rapport aux dépenses de l'an passé, et cependant, nous constatons pour l'exercice 1931, une augmentation de plus de deux cent mille francs; nous pouvons l'expliquer en attirant votre attention :

1° Sur la somme de 178.332 fr. 73, qui représente le résultat des écritures que nous avons été obligés de faire figurer à la suite d'un arbitrage fait sur des valeurs de même nature qui conservent comme les autres les mêmes chances éventuelles de hausse.

2° Sur la somme de 136.593 fr. 02 constituée par la lourde charge des droits fiscaux pesant sur le legs Ransons, pour la liquidation duquel nous n'avons pu invoquer le bénéfice de la loi du 7 avril 1931, loi qui nous exonère à l'avenir du paiement de la taxe successorale sur les legs; loi, dont nous devons en majeure partie le vote au Président de l'Union des Aveugles de Guerre, Scapini, député de Paris.

Comme vous le savez, une partie de l'actif se trouve toujours immobilisé; nous allons vous donner la liste des fonds indisponibles :

Actif

Immeubles Ballu et Franceville.....	664.000 »
Matériel et mobilier Ballu et Franceville.....	179.692 60
Marchandises	1.768 05
Prêts exceptionnels	38.431 »
Prêts Maisons	1.306.165 »
Total.....	2.190.056 65

Passif

Fonds Brieux	343.500 »
Fonds Kahn	12.234 56
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs.....	1.126.581 15
Rachat de cotisations.....	23.810 »

Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeuble rue Ballu et Franceville...	64.253 70
Amortissement matériel et mobilier rue Ballu et Franceville	° 68.844 50
Fonds Maisons de repos.....	82.212 10
Fonds pour aménagements immeuble Ballu.....	14.774 40
Fonds pour allocations veuves et enfants.....	3.000.000 »
Fonds caisse maladie.....	400.000 »
Fonds Maisons des Aveugles.....	1.414.906 40
Total.....	6.573.455 06

Cette année, les comptes de l'exercice n'appellent, en principe, aucune observation spéciale. Toutefois, nous croyons utile de vous donner quelques explications sur l'importance toute particulière du poste « fluctuations des valeurs » porté dans les indisponibilités pour une somme de 1.126.581 fr. 15.

Fluctuations des valeurs

La réserve, faite à ce titre, est destinée en général à compenser la différence qui existe entre le cours des valeurs du portefeuille au jour de la clôture de l'exercice et le prix d'achat des valeurs, ou leurs cours au jour du décès, s'il s'agit de valeurs provenant de legs.

Certaines années, nous n'avions eu à mettre en réserve que des sommes relativement peu importantes à raison de la bonne tenue du marché; quoiqu'il en soit, nous avons jugé prudent, l'année dernière encore, de maintenir cette réserve à cinq pour cent de la valeur de notre portefeuille (266.981,25 = 5.539.625 × 5)

100

Malgré cet acte de prévoyance, la crise économique actuelle a amené une telle perturbation, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, sur le marché des valeurs, que nous avons dû faire figurer dans notre bilan du 31 décembre 1931 pour couvrir cette différence, au poste « réserve pour fluctuations de valeurs » une somme de 1.126.581 fr. 15 en augmentation de 859.599 fr. 90 sur celle inscrite au bilan de 1930.

Il est à peu près certain que si nous avions eu, à toute autre époque qu'à l'heure présente, la libre disposition des valeurs constituant notre portefeuille, nous n'aurions pas hésité à vendre, pour les convertir en rentes, des valeurs étrangères ou même françaises, susceptibles de se

déprécier trop facilement sous l'influence néfaste des incertitudes de la politique économique internationale. Cette dépréciation, d'ailleurs, n'a frappé que les valeurs mobilières provenant de dons et legs, mais n'a pas eu de répercussion sur les valeurs achetées par notre Union avec les disponibilités courantes, dans le cadre des dispositions de l'article 14 des statuts.

Quoi qu'il en soit, la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre, sans être absolument enviable, dénote une certaine prospérité: nous devons tous ici nous efforcer de la maintenir et, c'est dans cet esprit que nous rechercherons pour l'Union des Aveugles de Guerre un avenir toujours plus brillant, avenir qui, pour le moment, semble plein de promesses.

Bilan au 31 Décembre 1931

Actif

Caisse	° 337 85
Banque Nationale de Crédit.....	276 66
Crédit Foncier (comptes revenus).....	96.486 29
Crédit Foncier (comptes capitaux).....	4.036 62
Compte Sargenton	692 »
Compte de chèques postaux.....	41.747 11
Portefeuille	5.763.626 35
Immeuble Ballu et Franceville.....	664.000 »
Matériel et mobilier Ballu, Franceville.....	179.692 60
Marchandises	° 1.768 05
Prêts exceptionnels	38.431 »
Prêts Maisons	1.306.165 »
Total.....	8.097.259 53

Passif

Capital	1.523.804 47
Fonds Brieux pour service du Bulletin aux Aveugles et aux Blessés aux yeux.....	343.500 »
Fonds Kahn au profit des élèves de son école de massage	° 12.234 56
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs.....	1.126.581 15
Rachat de cotisations.....	23.810 »
Legs Antola	22.338 25
Amortissement immeuble Ballu et Franceville.....	64.253 70

Amortissement matériel et mobilier Ballu et Franceville	68.844 50
Fonds Maisons de repos.....	82.212 10
Fonds pour aménagement rue Ballu.....	14.774 40
Fonds pour allocations aux veuves et enfants.....	3.000.000 »
Fonds Caisse maladie.....	400.000 »
Fonds pour la création de la Maison des Aveugles...	1.414.906 40
Total.....	8.097.259 53

Assemblée Générale

Notre Assemblée générale, qui a été fixée cette année au dimanche 3 avril, sera précédée des Commissions préparatoires qui se tiendront aux mêmes lieux et heures que l'année précédente, c'est-à-dire :

Le vendredi 1^{er} avril, à 9 heures, 25, rue Ballu, Paris (9^e), Première Commission : Pensions (rapporteur : Favret); Questions diverses (rapporteur : Leveau); à 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Deuxième Commission : Services Intérieurs (rapporteur : Amblard).

Samedi 2 avril, à 9 heures, 25, rue Ballu, Paris (9^e), Troisième Commission : Action sociale (rapporteur : Lauté), Suite des questions diverses (rapporteur : Leveau); à 14 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Quatrième Commission : Budget (rapporteur : Nicolai). Récapitulation des vœux émis par les différentes Commissions.

Dimanche matin, à 9 h. 15, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes : Assemblée plénière; à 13 heures, Banquet de clôture à l'Hôtel Lutétia, boulevard Raspail.

Nos camarades qui n'auront pu prendre part au banquet sont cordialement invités, eux et leur famille, à la sauterie qui y fera suite. Des renseignements complémentaires, indiquant le menu et le prix du banquet seront communiqués à nos camarades en même temps que la convocation et le bulletin de vote.

Avis important

Les vœux soumis à l'examen des Commissions, par les régionales et départementales et par nos camarades, devront parvenir au Secrétariat de l'Union, au plus tard le 15 mars, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

NOTES ET INFORMATIONS

Nos Maisons de Repos

Nous renouvelons, pour la saison de vacances 1932, la location de villas ou d'appartements meublés dans les différentes stations où nombre de camarades qui y ont déjà séjourné ont éprouvé une satisfaction qu'ils ont bien voulu nous exprimer.

Il est mis à la disposition des membres de l'Union des locaux à Vals-les-Bains (Ardèche), Lacanau-Océan (Gironde), Sainte-Maxime-sur-Mer (Var) et Malo-les-Bains (Nord). Les dates de séjour sont fixées comme suit : à Vals et Malo-les-Bains pendant la période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre; à Lacanau-Océan, pendant les quatre mois de juin, juillet, août et septembre; à Sainte-Maxime-sur-Mer, quatre appartements pendant les mois de juillet, août et septembre et trois appartements seulement pendant les mois de mai et de juin.

De plus, nous étudions un système de location nous permettant d'avoir à Sainte-Maxime la disposition de quatre appartements pendant toute l'année.

Nos camarades, désireux de profiter d'un séjour dans nos divers centres ou dans nos maisons de repos de Franceville, devront nous retourner avant le 21 mars, rempli et signé, le questionnaire joint au présent Bulletin, afin de nous permettre de procéder à la répartition des appartements.

Nous rappelons qu'aux termes du règlement, nos camarades peuvent demander à bénéficier d'un appartement pendant un mois pour eux, leur femme, les enfants à leur charge et une personne les accompagnant.

Légion d'honneur

Dans notre dernier numéro, nous nous sommes empressés de faire savoir à nos camarades que la loi, prévoyant une promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur au profit des mutilés 100 % bénéfi-

ciaires des articles 10 ou 12, avait été votée par le Sénat. Cette loi, parue au *Journal Officiel* le 11 janvier, a été promulguée le 2 janvier 1932.

Nous avons indiqué à nos camarades désireux de bénéficier des dispositions de cette loi qu'ils pouvaient adresser leur demande au ministère de la Guerre (2^e Bureau décorations), 14, rue Saint-Dominique, Paris.

Les renseignements à fournir sont les suivants :

Le 193

Nom

Prénoms

Domicile

Recrutement N^o matricule

Grade dernier régiment.....

Blessures : Date lieu

.....

Citations : Date ordre

.....

Médaillé militaire, le ordre N^o

Légion d'honneur : Grade actuel

Grade et date de la nomination comme 100 %

.....

Réforme : Date de la notification..... ?

Diagnostic de la notification.....

.....

Pourcentage

Signature :

Avis à nos camarades bénéficiaires de la Loi Loucheur

Les droits de mutation sur achats de terrains.

Tout achat de terrain est soumis au paiement de droit de mutation et d'une taxe exceptionnelle.

Mais, lorsqu'il s'agit d'une acquisition destinée à la construction

d'une habitation-à bon marché, le droit fixe est réduit de moitié et cela en application de l'article 37 de la Loi Loucheur.

Toutefois, cette loi n'avait prévu la réduction que pour les actes de vente enregistrés avant le 1^{er} juillet 1931. Cette disposition était en contradiction avec la loi elle-même dont la validité doit s'exercer jusqu'au 21 juillet 1933... si aucune prorogation n'intervient.

Par suite, toutes les ventes réalisées chez un notaire, depuis le 1^{er} juillet 1931, ont été frappées du droit plein. Afin que cesse cette différence de traitement, sur la proposition de M. Largier, député, la Chambre a voté le 30 juin dernier une proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 1^{er} juillet 1933 les dispositions de la Loi Loucheur, accordant une diminution des droits de mutation sur les terrains à bâtir. Dans sa séance du 23 décembre, le Sénat a ratifié ce vote.

Quelle est la situation de ceux qui, ayant acquis un terrain depuis le 1^{er} juillet 1931, ont dû payer au tarif plein ?

Comme il s'agit d'une loi n'ayant eu que pour seul objet de proroger les effets d'un texte antérieur, et non d'ouvrir de nouveaux délais, il apparaît qu'ils doivent obtenir le remboursement du trop perçu. Nous leur conseillons d'adresser une réclamation au receveur d'Enregistrement.

Sur l'achat d'un terrain, un bénéficiaire de la Loi Loucheur ne doit payer que :

Droit de mutation	6 %
Taxe exceptionnelle	3 %
Soit	9 %

(Loi du 16 avril 1930, art. 12.)

Pour profiter de ce taux réduit, deux conditions sont exigées :

1° L'acte doit contenir la déclaration que le terrain est destiné à la construction d'une maison répondant aux prescriptions de la loi sur les habitations à bon marché.

2° La maison doit être construite dans les deux ans à compter de la signature de l'acte.

L'Article 64

Depuis trois ans, en qualité de délégué de l'U.A.G., j'ai été admis à l'honneur de siéger au sein de la Commission Supérieure Consultative des soins gratuits.

J'ai pu, dans cette délicate fonction, me rendre compte de toute

l'importance de cet organisme. Composé des représentants des ordres médicaux, du Gouvernement et des mutilés, il juge en dernier ressort tous les cas litigieux concernant l'exécution de l'article 64 de la loi de mars 1919.

Théoriquement, par l'application de cet article, tous les mutilés, tous les malades pensionnés ont droit à la gratuité des soins médicaux occasionnés par la blessure ou la maladie motivant la pension.

Mais la loi est stricte, les ayants droit qui en bénéficient ne doivent par l'ignorer, et malheureusement trop souvent la connaissent imparfaitement; nous nous trouvons ainsi placés devant des cas particuliers lamentables où notre intervention se heurte à des textes qu'il nous est impossible de franchir, malgré tout le désir que nous aurions de modifier favorablement des situations aussi émouvantes.

Le but de cet article, mes chers camarades, est de vous rappeler le plus brièvement possible les formalités à remplir et les fautes à éviter afin de bénéficier pleinement de la loi.

Muni de votre titre de pension, présentez-vous d'abord à la mairie de votre localité pour votre inscription à la liste spéciale des soins médicaux, il vous sera remis un carnet comportant des bons médicaux et pharmaceutiques portant au verso de la couverture la nomenclature de vos blessures ou maladies, vérifiez-en soigneusement l'énoncé qui doit être absolument conforme au diagnostic inscrit sur votre notification de pension.

Si déjà possesseur d'un carnet de soins, une Commission de réforme vous accorde un pourcentage supplémentaire, soit pour aggravation, soit pour nouvelle infirmité imputable, n'hésitez pas à faire changer immédiatement le dit carnet pour en modifier l'énoncé des blessures.

Lisez très attentivement le mode d'utilisation du carnet, suivez-le d'une façon très rigoureuse et souvenez-vous qu'en cas d'hospitalisation dans un établissement privé, la gratuité n'est accordée que si vous choisissez un de ceux agréés par la Préfecture, et dont la liste se trouve à la Mairie, ou à la Préfecture de votre département.

Bien entendu, aucun honoraire ne doit être payé directement par le blessé ou le malade, car le seul droit reconnu aux bénéficiaires de la loi du 31 mars 1919, modifiée par la loi du 21 juillet 1922, étant celui d'obtenir les soins qui leur sont nécessaires, sans avoir rien à déboursier, les intéressés n'ont légalement aucun remboursement à réclamer, et seuls dès lors les médecins, les pharmaciens et les établissements hospitaliers ayant donné des soins, ou délivré des médicaments

aux dits bénéficiaires, sont fondés à exercer un recours contre l'Etat.

Si une contestation s'élevait entre une Commission tripartite et un membre de l'U.A.G. au sujet du règlement d'un cas particulier non prévu, ce camarade devrait immédiatement prévenir l'Union qui lui donnerait la marche à suivre, afin que satisfaction lui soit, si possible, donnée. N'oubliez pas, toutefois, qu'un délai maximum de deux mois est accordé pour se pourvoir auprès du ministre des Pensions, contre décision de rejet, par la Commission tripartite déjà nommée.

R. FAVRET.

Une Nomination

Nous avons appris avec plaisir la nomination de notre camarade Georges Petitjean, membre de notre Conseil d'administration, aux fonctions de Secrétaire général de l'Office Départemental des Pupilles du Bas-Rhin.

En adressant à Petitjean toutes nos félicitations pour cette distinction, nous ne saurions manquer de remarquer que M. Roland-Marcel, préfet du Bas-Rhin, a, en fixant son choix sur un des nôtres, marqué l'intérêt qu'il porte aux Aveugles de guerre et reconnu ainsi la possibilité pour nous de reprendre un rang dans la vie sociale.

Nous voudrions dire à M. Roland-Marcel combien nous avons été sensibles à ce geste qui honore les Aveugles de guerre.

Le « Livre de l'Aveugle » 16, Rue Laugier, Paris (17^e)

Liste des ouvrages transcrits en Braille .:

Le peseur d'âmes : Ch. MAUROIS.

Les amants de Venise : Ch. MAUROIS.

Projet de loi.

Les textes français : J.-R. CHEVALLIER-P. AUDIAT.

Le pelmanisme : PELMIN INSTITUTE.

La musique à l'école.

En casoar et gants blancs : PALUEL-MARMONT.

Notre vie : A.-D. SERTILANGES.

Extraits de la lettre du Parti réaliste à un député.

L'espéranto en dix leçons : Th. CART-M. PAGNIER.

Règlement de la dette privée allemande : M. RUEFF.
Les lois fondamentales de l'électricité : L. BOUTHILLON-GONDONNET.
A physician in the house : J. H. GREEN M. D.
Patience : B. VALLOTON.
Lyautey : A. MAUROIS.
Les auteurs latins du programme : A. BORNECQUE.
Cours de radiotélégraphie : Roger-R. CAHEN.
Colas Breugnon : Romain ROLLAND.
Economie échangiste ou économie fermée : H. MICHEL.
Cours de pédagogie musicale : M^e L. GUY-BOUDON.
Grandeurs et misères d'une victoire : G. CLEMENCEAU.
Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre 1914-1918 : Maréchal FOCH.
Nouvelle grammaire flamande : Ph. TORDEURS.
Napoléon III : AUBRY.

N.-B. — Nous rappelons que ces ouvrages n'ont été transcrits que sur la demande des intéressés et qu'ils leur appartiennent en propre.

Par l'intermédiaire du *Livre de l'Aveugle*, 16, rue Laugier, Paris (17^e), des prêts ou des échanges peuvent être effectués.

Nos Délégations

Le jeudi 21 janvier 1932 a eu lieu, en l'Eglise Saint-Philippe du Roule, les obsèques de Jean Thébaud, avocat à la Cour, président de l'Association Générale des Mutilés de la Guerre (A.G.M.G.).

De nombreux drapeaux de l'Association, parmi lesquels celui de l'U.A.G., sont venus saluer ce militant qui fut toujours un ami de notre Association. Nous adressons à nos camarades de l'A.G.M.G. nos plus vives condoléances.

Le drapeau et une délégation de nos camarades ont représenté l'U.A.G. à la cérémonie des obsèques d'André Maginot, ministre de la Guerre, le dimanche 17 janvier, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

TRIBUNE LIBRE

Lettre de notre camarade Leveau sur le photoélectrographe Thomas

Pantin, le 12 janvier 1932.

Une mise au point indispensable.

Non, décidément, chers camarades, je ne puis tolérer plus longtemps qu'on vous fausse l'esprit avec des histoires concernant une machine qui va vous permettre demain de lire tranquillement votre journal ou n'importe quel ouvrage en noir tout comme un voyant. C'est bien là ce que font croire certains articles publiés récemment dans la grande presse et dont parents et amis ne cessent de me rebattre les oreilles depuis fin décembre dernier.

Je regrette sincèrement que des journalistes et d'autres personnes qui semblent s'intéresser au sort des aveugles se prêtent, dans un but que j'ignore, à une propagande qui va jeter le trouble dans leur esprit en faisant naître chez eux un espoir bien chimérique pour l'instant. C'est dans la grande presse que j'aurais voulu répondre aux articles parus, afin d'éclairer à mon tour le public; malheureusement, comme je me doute du sort qui serait réservé à mon article, je me bornerai à vous dire à vous seuls ce que je sais, en vous demandant de le répéter autour de vous pour que la lumière se fasse.

Oui, il est exact que M. Thomas, après de patientes et laborieuses recherches, a inventé une machine permettant la reproduction en relief de lettres ordinaires imprimées en noir, grâce à un procédé basé sur le principe de la cellule photo-électrique, et c'est en collaboration avec un ingénieur de ses amis qu'il a réussi à mettre cette machine au point. Scientifiquement, c'est merveilleux, j'en conviens, et j'en rends hommage à M. Thomas et à son collaborateur; mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et je défie qui que ce soit de me prouver de façon contrôlable qu'un aveugle peut pratiquement se servir de ladite machine. Je l'ai vue et examinée de mes propres doigts, j'ai pesé le pour et le contre, j'ai dit exactement ce que je pensais aux auteurs de cette belle invention.

Voici brièvement la description de l'appareil dont il s'agit : représentez-vous une sorte de petit bureau, vous êtes assis, devant vous se trouve un plateau mobile sur lequel vous devez fixer l'ouvrage à lire ; à l'aide d'une manette, vous dirigez le plateau en avant ou en arrière, à droite ou à gauche. Au-dessus et en arrière du plateau, se trouve un coffret contenant le mécanisme grâce auquel, d'une part, un faisceau lumineux est dirigé sur l'ouvrage à lire et, d'autre part, l'énergie nécessaire est transmise à un dispositif comprenant un certain nombre de petites tiges d'acier, afin d'actionner celles-ci de façon à ce que les pointes puissent représenter sous les doigts la forme de la lettre située sous le faisceau lumineux. Ce dispositif est compris dans un rectangle de 10 ou 12 millimètres de haut sur 8 millimètres de large, qui se trouve à droite et en dehors du plateau mobile. Donc, à l'aide de l'index de la main droite, vous sentirez les pointes des tiges d'acier qui dessineront à peu près la lettre noire protographiée et de la main gauche, vous dirigerez avec la manette le plateau pour que le faisceau lumineux vienne successivement éclairer chaque lettre. Vous voyez qu'en théorie c'est épatant, mais en pratique, réfléchissez bien qu'il est extrêmement difficile de diriger exactement chaque lettre sous le faisceau lumineux, cela ne peut se faire que par tâtonnement et, par conséquent, avec une lenteur excessive ; avant d'être bien en place, votre faisceau lumineux chevauchera sur deux lettres ou sur deux lignes, ce dont, théoriquement, vous devez vous rendre compte à l'aide de l'index de votre main droite qui contrôlera le mouvement des tiges d'acier. Et puis, en admettant que vous ayez pu situer exactement la première lettre de la ligne, êtes-vous certain que la dernière lettre de cette même ligne se trouvera rigoureusement dans le même plan rectiligne que la première. Les auteurs de cette machine, bien que clairvoyants, ont déjà du mal à la mettre eux-mêmes au point, que sera-ce pour nous aveugles ?... Un autre inconvénient m'est apparu, la mobilité des tiges d'acier rend celles-ci assez instables sous le doigt.

Je vous répète qu'il s'agit là d'une belle expérience, mais pratiquement, j'affirme qu'elle ne peut rien donner, et je serais enchanté qu'on puisse me prouver le contraire.

Je dois ajouter pour être complet, qu'il existe deux spécimens de cette machine : l'une permettrait la lecture des ouvrages imprimés en écriture ordinaire ; pour ma part, je ne crois pas qu'au toucher on puisse reconnaître facilement la forme de ces lettres, mais de ce côté je puis être moins habile qu'un autre, c'est possible. Je préférerais, néan-

moins, le deuxième spécimen qui permettrait la lecture d'ouvrages imprimés en noir à l'aide de caractères similaires au Braille. Je maintiens cependant tous les inconvénients signalés plus haut.

Je suis un ami fervent du progrès, je suis partisan d'encourager les bonnes volontés qui tendent à améliorer le sort des aveugles, mais je suis un ennemi du bluff et de toute propagande tapageuse qui ne servent personne et sont nuisibles à tous.

Je prends l'entière responsabilité de ce que je viens de vous dire, et c'est pourquoi je demande à notre camarade Amblard de vouloir bien faire paraître ma lettre dans le plus prochain Bulletin.

D. LEVEAU.

Lettre des Aveugles de Guerre de Montpellier

« Montpellier, 31 janvier 1932.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Les soussignés, Aveugles de Guerre de Montpellier, tous membres de l'U.A.G., après avoir pris connaissance de notre dernier Bulletin et particulièrement de la belle lettre du camarade L. Doré, expriment à ce camarade leurs plus vives félicitations pour avoir fait insérer, dans notre Bulletin, cette lettre pleine de justes revendications en proclamant la nécessité absolue du relèvement de nos pensions.

« Nous serions heureux que le camarade Doré posât sa candidature comme administrateur au prochain renouvellement du Conseil et l'assurons de notre appui.

« Nous prions instamment les camarades de notre Bureau, la Commission et particulièrement notre Président Scapini de bien se convaincre de la nécessité d'obtenir le relèvement de la pension des aveugles, de continuer et de développer avec plus d'énergie encore auprès des Pouvoirs publics l'argumentation : « Perte de la liberté », qui est, à notre sens, l'argument le plus irréfutable.

« Nous faisons confiance à notre Bureau, ainsi qu'à notre Président, avec l'espoir qu'il saura mener notre juste revendication au succès.

« Nous vous prions instamment, monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir faire paraître cette lettre dans notre prochain Bulletin et,

avec nos remerciements, veuillez croire à nos sentiments de bonne et sincère camaraderie.

« Signé : DEBOOSERIE, LACOTAS, MARION, MAZAUDIER, SAUSOTTE, TANIS, THÉODULE. »

Nous publions bien volontiers la lettre signée de sept camarades de la région de Montpellier, mais nous jugeons qu'il est nécessaire de donner à la suite les explications qu'elle appelle.

Nous ne pensons pas que le camarade Doré, dont nous avons fait paraître la lettre dans notre dernier Bulletin, nous ait fait part de ses pensées dans le but de solliciter les suffrages de ses camarades, mais que, par sa voix, il a fait entendre la plainte justifiée des Aveugles de Guerre.

Nous avons ajouté que nous partageons pleinement son opinion et nous demandons à nos camarades de Montpellier s'ils croient que nous n'avons pas développé devant les Pouvoirs publics, en maintes occasions, la thèse du reclassement des Aveugles de Guerre « en première classe », s'ils croient que nous n'avons pas montré combien les Aveugles de Guerre, qui ne peuvent exercer aucun métier ou simplement des petits métiers dont le rapport est illusoire, sont défavorisés vis-à-vis des mutilés bénéficiant de pensions d'un montant analogue aux nôtres, et pouvant occuper des situations de toutes sortes dans des bureaux, ateliers, magasins, etc. Croient-ils que nous n'avons pas fait ressortir à quoi les Aveugles sont exposés à tous les instants de leur vie ; le chiffre de quatre camarades décédés de mort violente, depuis dix mois, n'est-il pas là pour le prouver ? N'en prenons, pour exemple récent, que la mort accidentelle de notre camarade Forgeot, qui s'est noyé pour avoir voulu reconquérir un peu de cette liberté que nous regrettons tant.

La comparaison de notre situation avec celle des Aveugles de Guerre de la majorité des pays étrangers a été faite. Que nos camarades soient persuadés que le Conseil tout entier, ainsi que le Bureau de l'Union, convaincus de la justesse de nos modestes revendications, continuent en ce moment les démarches afin qu'un peu de justice soit rendue en faveur des Aveugles de Guerre.

H. A.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 janvier, une somme de 9.100 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	2.100
Allocations veuves, enfants et couronnes....	3.000
Secours	4.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 9.100 francs une somme de 45.700 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner douze demandes de secours, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Agnus, de Mâcon (Saône-et-Loire), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Roger, né le 25 décembre 1931.

Notre camarade et Mme Khamfri Brahim, d'Aïn-M'Lila (Constantine), nous font part de la naissance de leur fils Khamfri Mohamed, né le 21 septembre 1931.

Notre camarade et Mme Lajous, de Rieux (Haute-Garonne), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Marie-Rose, née le 28 décembre 1931.

Notre camarade et Mme Paget (Maxime), de Morbier (Jura), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Jacqueline, née le 6 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Gerbelli, de Caluire (Rhône), nous font part de la naissance de leur fille, Marguerite, née le 6 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Gatineau, de Bourg-de-Montournaix (Vendée), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, André, né le 5 janvier 1932.

Notre camarade et Mme Lotte, de Haubourdin (Nord), nous font part de la naissance de leur petite-fille, Gisèle, née le 22 janvier 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Louis Philippe, de Lyon (Rhône), nous fait part du mariage de sa belle-fille, Henriette Chaffurin, avec M. Charbonnel, célébré le 26 janvier 1932.

Notre camarade Jules Chavin, de Longchaumois (Jura), nous fait part de son récent mariage avec une veuve de guerre.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Forgeot (Victor), décédé accidentellement, le 18 décembre 1931, à Saint-Ciergues (Haute-Marne).

Né le 25 octobre 1875, soldat au 84^e régiment d'infanterie, il fut blessé le 11 juillet 1918, au Vieux-Thann (Alsace).

Réformé à 180 % pour cécité et amputation de l'avant-bras gauche, il était chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

Nous reproduisons ci-dessous les détails d'un journal local, que notre camarade Pannetrat a bien voulu nous communiquer :

« Le 18 décembre dernier, disparaissait de son domicile, à Saint-Ciergues, M. Victor Forgeot, âgé de cinquante-six ans. Depuis, on était sans nouvelles de lui.

« Or, son corps vient d'être découvert dimanche matin, dans le déversoir de la scierie du Moulin-Rouge, à Langres (Marne), par un pêcheur qui, aidé de plusieurs personnes accourues à son appel, l'amena sur la berge.

« La gendarmerie, prévenue, vint procéder aux investigations d'usage.

« Dans les poches du noyé, on découvrit une somme de 250 fr. 05.

« Le docteur Cavalier, qui examina le cadavre, ne constata rien de suspect. Il avait dû séjourner quelques semaines dans l'eau.

« M. Forgeot a été victime d'un accident et toute idée de crime doit être écartée.

« Il longeait la berge quand il tomba dans le déversoir, par suite d'un faux-pas probablement.

« On a retrouvé sa canne qui était fichée dans la vase et qu'il tenait vraisemblablement à la main au moment de l'accident.

« Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital en attendant l'inhumation. »

Notre camarade Fracasse (Lucien), décédé le 24 janvier 1932, à La Couronne (Charente).

Notre camarade était né à La Couronne (Charente), le 27 mai 1874. Soldat au 6^e régiment de génie, il fut blessé, le 7 novembre 1915, à Arras. Réformé à 100 % pour cécité avec le bénéfice de l'article 10, il laisse une veuve et trois enfants.

Notre camarade Le Trouher, de Pornic (Loire-Inférieure), survenu le 1^{er} janvier 1932.

Le Trouher, né le 22 janvier 1883, à Rochefort-sur-Mer, était soldat au 3^e colonial. Réformé à 100 % pour la vision et bénéficiaire de l'article 10, il laisse une veuve et deux enfants.

Notre camarade Surin (Gilbert), de Chanterelle (Cantal), décédé le 24 janvier 1932.

Surin (Gilbert), était né le 16 mai 1876, à Chanterelle. Il fut blessé le 23 novembre 1915, à Petit-Sien (Pas-de-Calais), et était réformé à 100 % pour cécité avec bénéfice de l'article 10.

Il laisse une veuve et six enfants, dont l'aîné est âgé de seize ans.

De la femme de notre camarade Rosant, de Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), décédée le 18 janvier 1932, dans sa quarante-cinquième année.

Du fils de notre camarade Gallard, de Paris, décédé le 4 janvier 1932, à l'âge de dix-neuf mois.

De la mère de notre camarade Hubert, de Houilles (Seine-et-Oise), décédée le 8 janvier 1932, à l'âge de soixante et onze ans.

Du père de notre camarade Abraham, d'Auneville (Seine-Inférieure), décédé le 12 janvier 1932, à l'âge de soixante-douze ans.

De la mère de notre camarade Laurent (Félicien), de Pouy-de-Touges (Haute-Garonne), décédée le 11 janvier 1932, à l'âge de soixante-huit ans.

Du père, de la sœur et du beau-frère de notre camarade Touzet (Joseph), de Forgevieille (Creuse), survenus les 25 janvier, 14 décembre et 2 janvier derniers.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Moreau, 10 fr. — Moricel, 10 fr. — Cadière, 10 fr. — Ballu, 10 fr. — Janson, 5 fr. — Chaudron, 10 fr. — Ducos, 20 fr. — Lafon (Jean), 20 fr. — Le Goff, 10 fr. — Desmats, 10 fr. — Lenglare, 10 fr. — Chouquet, 10 fr. — Laurent, 10 fr. — Chancé, 40 fr. — Rochet, 5 fr. — Mary, 5 fr. — Simon (J.), 5 fr. — Casdagne, 10 fr. — Gouriou, 5 fr. — Leroy (A.), 5 fr. — Monroty, 5 fr. — Cheutet, 5 fr.

Cotisations pour l'année 1932

Boulert, Cadière, Molucon, Toutain (L.), Veuve Jules, Loulergue (C.), Guillard, Clémencel, Colombat, Bourbon, Mlle Marin, Le Blanc (R.), Delfosse, Morand, Warin, Berton (R.), Henaff, Bartier, Douris, Peltier, Touzet (J.), Bruno (B.), Guillo, Bony, Lanuc, Ballu, Dury, Guittard, Drapeau, Garnaud, Citerne, Coulon (H.), Sursin (P.), Pruvost, Guillobé, Dysserinch, Potereau, Terras, Loiseau (A.), Boudant, Jung, Dupuy (M.), Goubin, Estorges, Janson, Pichonneau, Bourdieu, André (A.), Douale, Levesque, Hereng, Dutaud, Boquet, de Budt, Sabin, Zimmermann, Fonchy, Obitz, Gaetti, Barbier (E.), Biserier, Bastide, Marceau, Franc, Blaise, Lioté, Pagenel, Schoettel, Lauté, Nadal, Padaillé, Teissier, Girard (J.), Notelet, Marchand (O.), Collot, Milleped, Tauziet, Angel, Adam (E.), Prudhomme,

Delaplace (D.), Vachon (L.), Watt (rachat), Houpert (M.), Finot, Véron (F.), Viault, Brebion, Lambert, Guth, Kromer, Martin (A.), Cariou, Favret, Pélissier, Bois, Reguilhem, Ravel, Gerentes, Fafet, Chaudron, Brottes, Benoit (E.), Meslin, Charles (G.), Sourissaud, Degoutte, Darnaud, Delplanque, Storme, Ducornet, Mitault, Tagon (Jean), Debooserie, Dumont (A.), Le Goff, Boucher, Gentilhomme, Laboulais, Pallier, Surin, Chenenaille, Brunon, Castor, Pellier, Serre, Salvat, Fraisse, Guyennet, Fabre (J.), Digne, Tilly, Jacquel, Debattisse, Amblard, Vernet (G.), Papineau, Bardonnnet, Lambert (E.), Mercadier, Padellec, Favier (C.), Guttony, Plusquellec, Chatillon, Doguet, Chardon, Equerre, Etienne, Grillet (A.), Honoré (C.), Bouchet (P.), Bouillard, Nicolaï (J.), Trannoy, Nicaud, Laignel, Leroy (H.), Falaise, Roi (J.), Seury, Belkacemi, Teutsch, Beaucourt, Deraud, Boucq (rachat), Descormes, Lafon (L.), Paillissé, Garcin, Evette, Hipolite, Palmaro, Tremege, Desgrippes, Boche, Marchal (C.), Cyssan, Guilhot, Hoppé (rachat), Lorrain, Mariet, Hémerly, Raybaud, Saint-Gerand, Roche (L.), Ducouret, Leveau (D.), Mathieu, Vachon (C.), Bonnecuelle, Nicolas (F.), Lecardonnel, Basile, Teillet (A.), Roy (R.), Chabbert (H.), Ben Khelifa Feghoul, Bellesœur, Vincent (J.), Colleuille, Robilliard, Lixon, Couesnon (A.), Ferrer, Guiton, Bougeois, Broutin, Codhant, Berrié, Goethel, Fournier (A.), Le Borgne (J.), Cassar, Clément (R.), Delacroix, Gervaud, Ternois, Thomas, Champey, Izembard, Vandevielle, Anson, Rollet, Mougine, Brevet, Schneider, Jallot, Bruley, Peil (rachat), Jeannin, Planquette (rachat), Vanluggène, Hennebicq, Lemaire (P.), Chaniel, Gouny, Chouquet, Trouillet, Carrouer, Theret, Barnabé (C.), Berriel, Herbet, Pinaquy, Lévy (M.), Briffaut (G.), Fayolle, Morin, Agutte, Freixes, Roget, Scotto, Kuster, Gautier (R.), Brunet (L.), Secch, Hocq, Tauriac, Boissard, Buteau, Rio, Laurent (A.), Vallery, Martin (M.), Houpert (P.), Catrou, Noël (A.), Chancé, Vionnet, Abraham, Gallet, Graun, Deguerville, Gromelle, Fouasse, Delacourt, Rochet, Pannetrat, Latrulle, Colombel, Duquenne, Bertrand (M.), Hartier, Prevel, Lacazotte, Mary, Simon (J.), Hervoir, Plenacoste, Robin (V.), Lebarbier, Girard (A.), Desmons, Miremont, Amar, Berger, Germain, Gleye, Bastion, Delattre (L.), Camerle, Durand (H.), Raveleau, Delaunay (C.), Richou, Bequart, Monneret, Casdagne (A.), Leroy, Gouriou, Cadot, Andrieu, Gresset, Bouix, Perrichon, Lucchini, Pillon, Gable, Chapouillié, Moricel, Cladier, Becker, Mme Richez, Masié (G.), Beauval, Boudeville, Gille (R.), Perot

(J.), Betremieux, Banyuls, Goosens, Cizac, Lamy (A.), Rémia, Le Bars, Laffargue, Toudic, Guillot, Royer (M.), Thibaut, Lerousseau, Turban, Brusson, Barthélemy, Gautier (A.), Lecaudey, Bardoux, Barlet, Cartoux, Gourdin, Serret, Brassar, Petit (J.), Loizeau, Cullet, Plateau, Cheutet, Beguin, Bourret, Gauthier (R.), Dibau, Bozellec, Cloarec, Moreau (A.), Barnabé (C.), Royer, Ritz, Fagnon, Malingre, Heroin, Reboud, Boyenval, Barouzet, Duforest, Houot, Dessenne, Gérard, Poiron, Tocquard, Lopital, Petit (L.) (rachat), Delaplace (L.), Rouxel, Girou, Taste, Duverger, Prigent, Dutrêve, Paulin, Pernoo, Lutz, Fauvel, Bailly, Pinasseau, Briant, Rouvreau, Bompuis, Desmats, Fauvergue, Rattier, Kerhuel, Millet, Barbe, Boé, Petit (A.), Devèze, Monroty, Guilbert, Dupont (E.).

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 Décembre 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Amblard, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Grillet, Guillam, Laffargue, Malgat, Nicolaï, Noireaux.

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bonnichon, Briant, Céré-Labourdette, Chauvel, Cohn, Emo, Evrat, Hennebicque, Hugueny, Gudefin, Mauger, Nicolaï (Pierre), Rochelet, Rousseau, Saillet.

Excusés :

Antoine, Arnault, Cabasson, Derunder, Izaac, Lagarde, Muller, Petitjean, Robert (Maurice), Roy (Georges), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Antoine, Arnault.

Au secrétaire général : Petitjean.

A Favret : Cabasson.

A Leveau : Robert (Maurice), Roy (Georges).

A Bloncourt : Satgé.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder.

1° Procès-verbal de la séance du 14 novembre 1931.

Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières d'octobre et de novembre.

Sur demande de Grillet, des explications sont données à propos du Legs Ransons, dont la réalisation est terminée.

Les situations financières d'octobre et de novembre sont adoptées à l'unanimité.

3° Fixation de la date de l'Assemblée générale. Le Bureau propose le 3 avril comme date de notre Assemblée générale annuelle. Laffargue demande, qu'en raison des services déjà rendus par Scapini et de ceux qu'il pourra nous rendre encore, la date de l'Assemblée générale soit fixée de façon à permettre à notre Président de diriger les travaux de l'Assemblée et de présider le Banquet.

Bloncourt et Amblard font remarquer que les statuts précisent que l'Assemblée doit avoir lieu en avril.

A l'unanimité, moins une voix (Bardoux), le Conseil décide de fixer au dimanche 3 avril, la date de l'Assemblée générale annuelle de l'U.A.G.

Bois intervient ensuite pour demander que les séances des Commissions ne se tiennent pas rue des Minimes, mais le Conseil n'est pas de cet avis et il est entendu que la salle de la rue des Minimes sera, comme l'année précédente, demandée pour les vendredi et samedi après-midi et le dimanche matin.

4° Proposition de Petitjean concernant le rachat obligatoire de la cotisation.

Nicolaï expose les raisons pour lesquelles la Commission des Finances a rejeté la suggestion de Petitjean.

Le Conseil estimant qu'on ne peut obliger les membres de l'Union à racheter leur cotisation, repousse, à l'unanimité, la proposition de Petitjean.

5° Demande de subvention de Petitjean pour la traduction du Bulletin en dialecte alsacien.

La Commission des Finances, consultée sur ce sujet, tout en tenant à assurer nos camarades alsaciens de ses sentiments de sympathie, estime que la Caisse Autonome de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est peut supporter cette dépense.

Les administrateurs de province ont envoyé des avis divers. Arnault, Lagarde et Robert (Maurice) ne sont pas d'avis d'accorder la subvention. Antoine, Petitjean et Satgé sont pour le vote du crédit demandé. Cabasson et Derunder attribueraient la moitié, c'est-à-dire 500 francs.

Scapini et Nicolaï proposent d'accorder une subvention de 100 fr.,

afin de marquer l'intérêt que porte l'U.A.G. aux camarades alsaciens, et non dans le but de venir en aide à la caisse de l'Amicale.

Bois, qui a proposé une somme de 250 francs, se range à l'avis du Bureau et de la Commission. Bloncourt déclare que le Conseil ne doit connaître que la Régionale.

Le secrétaire général précise que c'est l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est qui demande cette subvention et donne, à ce sujet, quelques explications.

Après interventions de Bois, Conan et Courteix, une subvention de 100 francs est accordée à l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est. Ont voté contre : Bloncourt et Bertrand. Abstention : Courteix.

Une proposition de Bloncourt tendant à subventionner la Section Régionale de l'Est est renvoyée à un prochain Conseil.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

Clément (Pierre, Henri), La Poterie, Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre) (avait été admis antérieurement en qualité de membre provisoire), 130 %, articles 10 et 12, titre définitif, ancien combattant.

Delfosse (Lucien), 23, rue de l'Abbé-Delbecque, Valenciennes (Nord), 100 %, article 10, titre définitif. Carte du combattant.

Le Blanc (Alfred), 34, avenue Guillemain, Asnières (Seine). 110 %, articles 10 et 12, titre définitif. Carte du combattant.

Ces camarades remplissant les conditions exigées sont admis en qualité de membres titulaires de l'U.A.G.

Une allocation à l'occasion de la naissance d'un enfant est accordée à une victime civile.

Sur la demande du Crédit Foncier, la délibération suivante est prise afin de faciliter les opérations de notre trésorier et de notre trésorier adjoint.

« Le Conseil d'administration de l'U. A. G. donne pleins pouvoirs à M. Gaston L'Evesque, son trésorier, ou à son défaut à M. Oscar Bloch, trésorier adjoint, à l'effet de toucher le remboursement de tous titres amortis, effectuer tous emplois et remplois soit de fonds ayant nature de capitaux, soit de fonds ayant nature de revenus, donner tous ordres de Bourse à cet égard, signer toutes souscriptions. »

Lecture est donnée d'une adresse du Comité d'administration de la Section Régionale de l'Est :

« Les membres du Comité d'administration de la Section Régionale de l'Est, réunis en séance le 12 décembre 1931 à Strasbourg, sous la

présidence du camarade Kribs, ayant pris connaissance des termes du compte rendu sténographique de la séance du Conseil d'administration de l'U.A.G. du 14 novembre 1931, adressent à l'unanimité au Président et aux membres du Bureau de l'U.A.G. leurs bien sincères félicitations à l'occasion des démarches qu'ils ont entreprises auprès de M. le ministre des Pensions en vue d'obtenir pour les authentiques bénéficiaires de l'article 10 une allocation spéciale pour « privation de liberté. »

Le Comité d'administration de la Section Régionale de l'Est émet également le vœu qu'une action énergique soit menée auprès des Commissions compétentes du Parlement, afin que le budget 1932 matérialise leurs espoirs, fait confiance au Président Scapini et lui demande d'intervenir opportunément à la tribune de la Chambre si besoin est.

La Section Régionale de l'Est profite de l'occasion qui lui est offerte pour apporter son appui moral à toutes démonstrations favorables à la collectivité des Aveugles de guerre et de l'U.A.G. en particulier.

Scapini fait part ensuite au Conseil du vote récent par le Sénat de la loi adoptée par la Chambre le 3 juillet dernier, tendant à faire promouvoir dans l'ordre de la Légion d'honneur les mutilés réformés à 100 % bénéficiaires des articles 10 ou 12. Dès la promulgation de cette loi et la parution des instructions ministérielles relatives à son application, les camarades recevront toutes explications nécessaires par la voie du Bulletin.

M. Bloch expose au Conseil l'action du Comité de La Dette en ces derniers temps et fait remarquer le pourcentage peu élevé des frais généraux de cet organisme.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à l'effet de donner à M^e Depaux-Dumesnil, avoué de première instance auprès du Tribunal Civil, quitus de sa gestion en tant qu'exécuteur testamentaire de la succession Ransons. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Groupement Régional du Nord

Le Bureau de l'Union a désigné le camarade Favret, vice-président, pour le représenter à notre Assemblée du 13 mars. Afin de permettre aux camarades de se réunir avant l'Assemblée et de déjeuner

en commun, le Bureau du Groupement s'est entendu avec le restaurant Alcide, rue des Débris-Saint-Étienne, entrée Grand-Place de Lille qui, pour le prix de 13 fr. 75, boisson comprise, nous offrira un menu soigné dans une salle spécialement retenue. Les membres de la Commission sont spécialement invités et le Bureau, ainsi que le camarade Favret, se tiendront à la disposition des camarades à partir de onze heures. Afin de retenir un nombre suffisant de places, le Secrétaire prie les camarades désireux d'assister à ce repas de lui écrire avant le 10 mars, 262, rue Nationale, à Lille, mais sans joindre d'argent, en mentionnant simplement s'ils sont accompagnés de une ou plusieurs personnes. Le Bureau, en agissant ainsi, espère répondre à un vœu déjà exprimé à plusieurs reprises. Le repas sera servi à midi précises.

LÉON MURET.

Groupe de Limoges

L'Assemblée annuelle de la Régionale de Limoges aura lieu en cette ville, Salle Anne de la Chambre de Commerce, rue du Général-Cérès, le dimanche 13 mars, à 13 h. 45.

La réunion sera précédée d'un déjeuner en commun à midi, Hôtel du Faisan (près de la gare des Bénédictins). Un menu spécial servi dans une salle à part et comprenant vin et service pour le prix de 21 francs par personne, réunira auparavant les camarades. Amblard, secrétaire général de l'Union, sera présent à ces réunions. Les camarades désirant participer au repas en commun seront priés d'envoyer leur adhésion et le montant de leur repas, au plus tard le 6 mars, au camarade J. Sigault, Villa Bellevue, Saint-Léonard de Noblat (Haute-Vienne), compte chèques postaux Limoges 4396.

En raison de la proximité de la réunion générale de l'Union et de la présence parmi eux du camarade Amblard qui leur fournira toutes indications utiles sur la marche du groupement, les camarades sont priés de venir très nombreux.

J. SIGAULT.

Avis divers

Manches à balai 1 m. 30 × 25, en hêtre, sapin ou bouleau.

Le cent : 80 francs.

S'adresser au camarade Marchand, Le Breuil-sur-Merize (Sarthe).

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant.

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 7 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 7 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 7 fr. 75 ; la 1/2 bouteille : 5 fr. 75.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 8 fr. 25 ; la 1/2 bouteille : 6 francs.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles. Droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

(Notre camarade nous a fait parvenir quelques bouteilles de son vin à titre d'échantillon, que les membres et amis de l'Union pourront venir goûter le samedi après-midi, à notre siège social.)

Notre camarade Larue (Louis), Aveugle de guerre, à Larocheport par Nolay (Côte-d'Or), porte à la connaissance de ses camarades que son gendre, viticulteur-pépiniériste, serait vendeur de plants de vigne, greffés, racinés, en aligotés (blanc ordinaire), pinots blancs (vins fins) direct blanc, au prix de 45 francs le cent.

Greffons sur demande, greffage à façon et sur commande.

Pour la Côte-d'Or, rendu franco de port.

S'adresser au camarade Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

M. Charles Mansion, professeur de violon, 23, rue Guillaume-Tell, Paris, qui a déjà donné des leçons à titre gracieux aux enfants de quelques-uns de nos camarades nous renouvelle son offre aimable.

Les camarades désireux de faire profiter leurs enfants de ces bonnes leçons devront s'adresser à M. Mansion, 23, rue Guillaume-Tell, Paris.

VINS COSTE-FOLCHER, MONTPELLIER

Vin rouge ménage, 8°5	1 70
— côteau, 9°	1 85
— côteau supérieur, 10°	2 05
— Saint-Georges, réserve, 10°5	2 25
Vin blanc moelleux supérieur, 9°	2 20

Ces prix au litre pour achat en barriques de 220 litres. Majoration : 0 fr. 05 pour achat en demi-barrique.

Les fûts sont facturés 60 francs la barrique et 45 francs la demi-barrique et remboursés intégralement s'ils nous sont retournés port dû dans les trois mois au tarif de retour.

Demandez tarif général, vins de table et de dessert à : A. Lacotas, Etablissements Coste et Folcher, rue Castilhou, Montpellier (Hérault).

Cannes blanches de luxe, en bois dur, gainées celluloïd, lavables, teint garanti.

Modèle entièrement blanc.....	20 francs
— — avec bague	21 50
— poignée couleur	22 50

Envoi contre mandat-carte, augmenté des frais de l'expédition par colis postal de 1 kilo, à adresser à M. Portier de Nancy.

Bureau 9-2199, rue Hippolyte-Lebas, Paris (9°).

Par une erreur du service des postes, M. Portier de Nancy ayant changé d'adresse, la correspondance n'a pas été acheminée. Les camarades lui ayant adressé des demandes sont priés de les renouveler.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

M. Leblond, Metz (Moselle), 1.006 fr. 55. — Commune de Saint-Bonnet-de-Joux, 100 fr. — Ville de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 50 fr. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 100 fr. — Commune de Saint-Rémy (Vosges), 25 fr. — Notre camarade Pérot (Jean), 20 fr. — Commune de Blida (Algérie), 50 fr. — La Nouvelle-Calédonie, 1.000 francs.

Liste des Donateurs

Mme B. Meyer, Béziers, 50 fr. — M. Edouard Lecomte, Marly (Seine-et-Oise), 500 fr. — M. Chabaud, Dellys (Algérie), 20 fr. — M. Gentilhomme, Fontenay-sous-Bois, 200 fr. — M. le général et Mme Matton, Neuilly, 200 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Sabater Conrado avec Mlle Andreoli, à Rehon (M.-et-Mos.), 30 fr. — Anonyme G. H., 20 fr. — Un ancien combattant sur son allocation, 25 fr. — M. A. Olivier, Levallois-Perret, 50 fr. — Mlle Bret, Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Lemaire, Cambrai, 30 fr. — Mme Hequin, Bône, 20 fr. — Mlle Gibert, Claye-Souilly (Seine-et-Marne), 50 fr. — Mme Chaudieu et Mmes Toudy, La Garenne-Colombes (Seine), 20 fr. — M. Gobrecht, Paris, 20 fr. — M. Lipot (Xavier), Bouvincourt (Somme), 100 fr. — Mlle Caillon, Lons-le-Saulnier (Jura), M. Caldevilla, Mulhouse, 20 fr. — Mlle de Freycinet, Paris, 100 fr. — M. Emile Hany, Le Caire (Egypte), 400 fr. — M. Y. Cottin, Concarneau, 53 fr. — Mme Vve Ramponi, Lugano (Suisse), 21 fr. 50. — Mlle M. A. Mercier, Branssat (Allier), 20 fr. — Mme Sens-Olive Marseille, 100 fr. — Mme Bourdon, Lesmont (Aube), 50 fr. — Anonyme, 20 fr. — M. Edmond Leleu, Tunis, 50 fr. — Mme Louise Pouilles, Pamiers (Ariège), 50 fr. — Mme Valleix, Paris, 5.000 fr. — M. Fernand Peltzer, Rio de Janeiro, 1.000 fr. — Mme A. Cottin, Paris, 100 fr. — M. François, Morteau (Doubs), 25 fr. — M. A. Fournier, Alger, 30 fr. — M. Jacquin, Paris, 10 fr. — M. Villeveille, Meudon, 20 fr. — Divers, 1.723 fr. 70.

QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux de faire un séjour
dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour dans nos Maisons de Repos nous retourneront
avant le 21 Mars le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

Combien de vos enfants vous accompagnent ?

Dans quelle station désirez-vous séjourner ?

Indiquer la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos

(en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une seconde période)

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le

1932.

SIGNATURE

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE,
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),
ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. MARCEL BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. PIERRE CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MAYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;
M. le colonel DE TRAVERSAY.

